la sécurité sociale | & ans | 25 ANS

La référence digitale de la protection sociale

NET-ENTREPRISES·FR

Les nouveautés Net-entreprises

Tout sous la main !

Intervenants

- Karine PELLETIER
- Luc BERNARD
- Michel SENECAL

la sécurité sociale
&ans
25 ANS
La référence digitale de la protection sociale
NET-ENTREPRISES·FR

Introduction

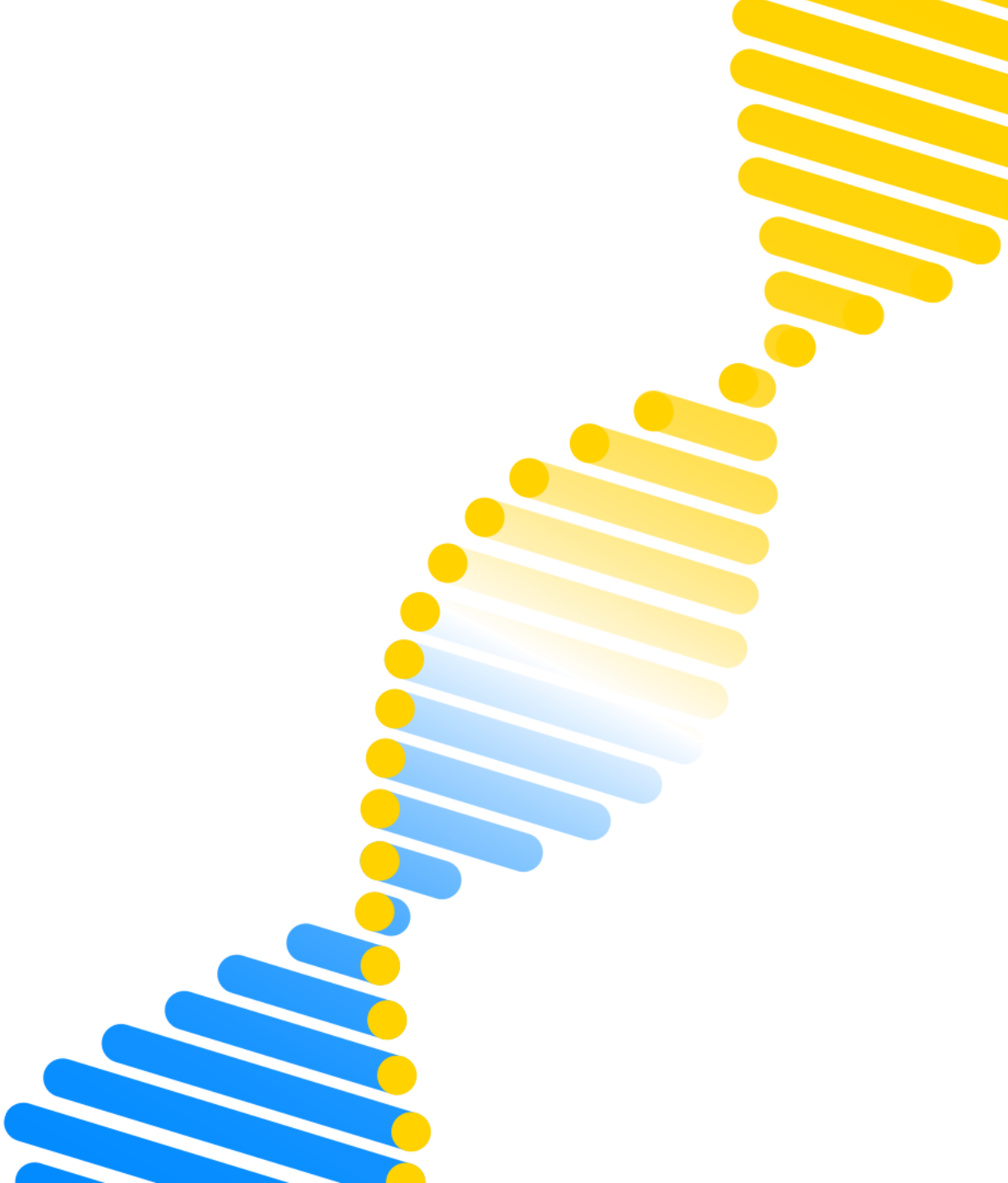

la sécurité sociale | & ans | 25 ANS

La référence digitale de la protection sociale

NET-ENTREPRISES·FR

Thématiques de l’atelier

- Rappel des fondamentaux de Net-entreprises
- L’identité numérique Net-entreprises pour couvrir une multitude de parcours utilisateurs.
- La sécurisation des cas d’usages en simplifiant les parcours quand cela est possible
- Nouveauté : la notification de mise à disposition des taux AT prochainement disponible pour les tiers déclarants
- Très prochainement : la consolidation des espaces Net-entreprises et DSN au travers d’un tableau de bord unique, première pierre de la simplification des usages.
- A venir : des travaux de rationalisation limitant les habilitations à leur stricte nécessité.

Les fondamentaux

Le GIP-MDS et Net-entreprises

- Le portail net-entreprises.fr s'adresse aux entreprises et cabinets gérant la paie des salariés.
- Créé en 2 000 pour simplifier les démarches des entreprises et des experts-comptables
- Net-entreprises = un seul point d'accès avec tous les outils nécessaires aux déclarations sociales
- En tant que mandataire, vous pouvez déclarer et télépayer l'ensemble des cotisations sociales relevant du régime général et agricole
- Le portail s'étoffe au fil des ans en intégrant différents outils de contrôles et des services en ligne : DSN VAL, Compte AT/MP,CRM…
  - Récemment ce sont par exemple, les indicateurs entreprises, la fiche Oeth ou encore le passeport de prévention qui sont venus compléter l'offre Net-entreprises.

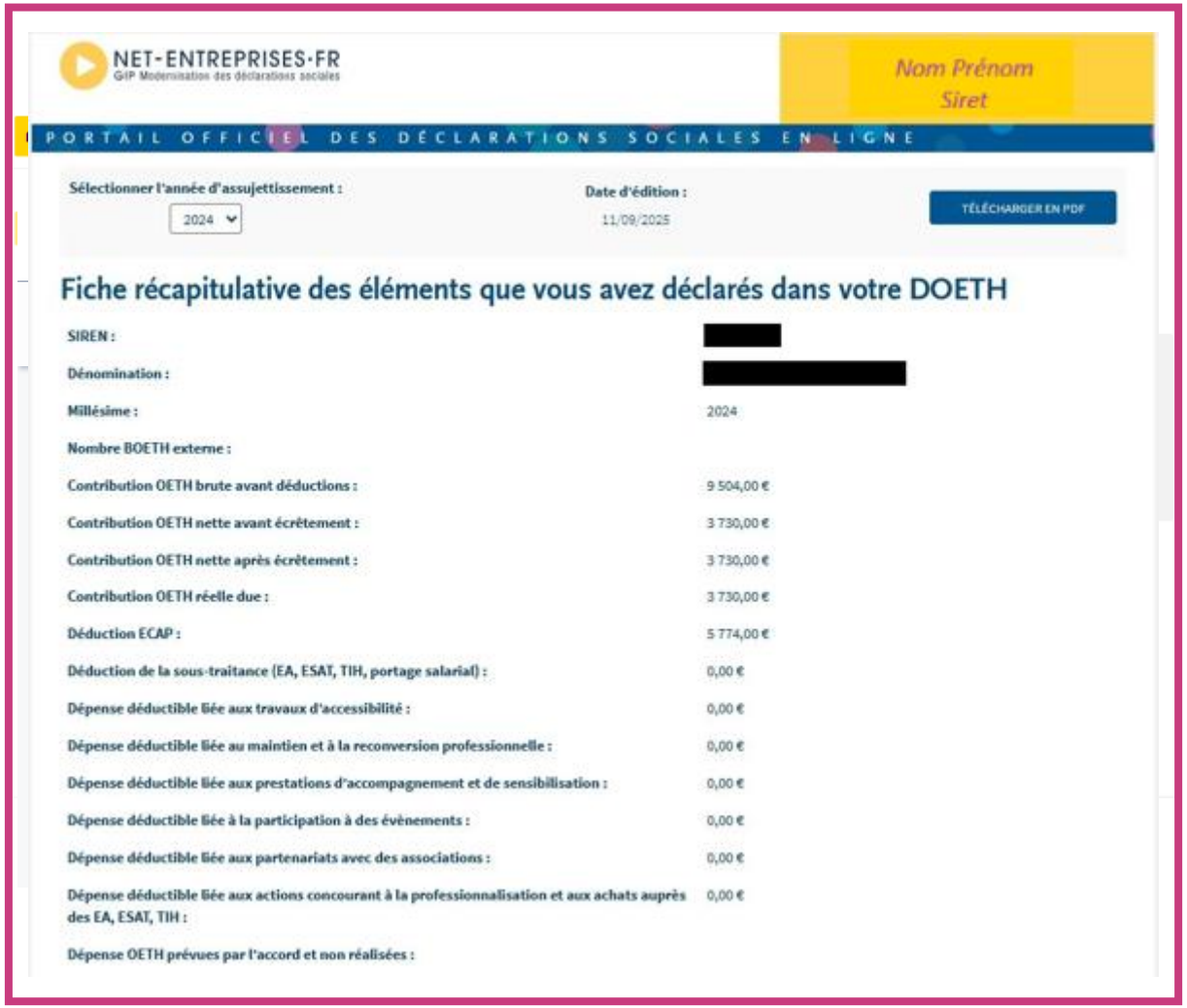
NET-ENTREPRISES.FR
GIP Modernisation des déclarations sociales

Nom Prénom
Siret

PORTAIL OFFICIEL DES DÉCLARATIONS SOCIALES EN LIGNE

Sélectionner l'année d'assujettissement : 2024

Date d'édition : 11/09/2025

TÉLÉCHARGER EN PDF

Fiche récapitulative des éléments que vous avez déclarés dans votre DOETH

SIREN :	[redacted]
Dénomination :	[redacted]
Millésime :	2024
Nombre BOETH externe :	
Contribution OETH brute avant déductions :	9 504,00 €
Contribution OETH nette avant écrêtement :	3 730,00 €
Contribution OETH nette après écrêtement :	3 730,00 €
Contribution OETH réelle due :	3 730,00 €
Déduction ECAP :	5 774,00 €
Déduction de la sous-traitance (EA, ESAT, TIH, portage salarial) :	0,00 €
Dépense déductible liée aux travaux d'accessibilité :	0,00 €
Dépense déductible liée au maintien et à la reconversion professionnelle :	0,00 €
Dépense déductible liée aux prestations d'accompagnement et de sensibilisation :	0,00 €
Dépense déductible liée à la participation à des évènements :	0,00 €
Dépense déductible liée aux partenariats avec des associations :	0,00 €
Dépense déductible liée aux actions concourant à la professionnalisation et aux achats auprès des EA, ESAT, TIH :	0,00 €
Dépense OETH prévues par l'accord et non réalisées :	

Les fondamentaux

Un site sécurisé

- S’appuyant sur un principe de rôles :

Administrateur (ADM)

Acteur habilité à :

Gérer le profil entreprise, gérer des déclarants et à leur attribuer des habilitations (droit d’accéder à un service déclaratif pour réaliser des déclarations ou des paiements pour le compte d’un établissement donné)

Deux statuts temporaires importants : Primo AD et Candidat AD

Personne autorisée (PA) / Déclarant

Acteur habilité à

Gérer son profil personnel

Accéder aux services auxquels il est habilité

- Les déclarants ne peuvent pas s’inscrire par eux-mêmes mais uniquement par un administrateur dans les conditions suivantes :
  - Lors du processus d’inscription de l’entreprise
  - Via la gestion des déclarants (accessible depuis l’espace connecté de l’administrateur)
  - Dans le cadre d’un transfert de droits d’un déclarant radié vers un nouveau déclarant

À NOTER

Chaque rôle a son importance !
Il est donc très important avant d’ajouter un collaborateur que vous définissiez son périmètre !

Les fondamentaux

Vous êtes acteur de la sécurité de votre compte

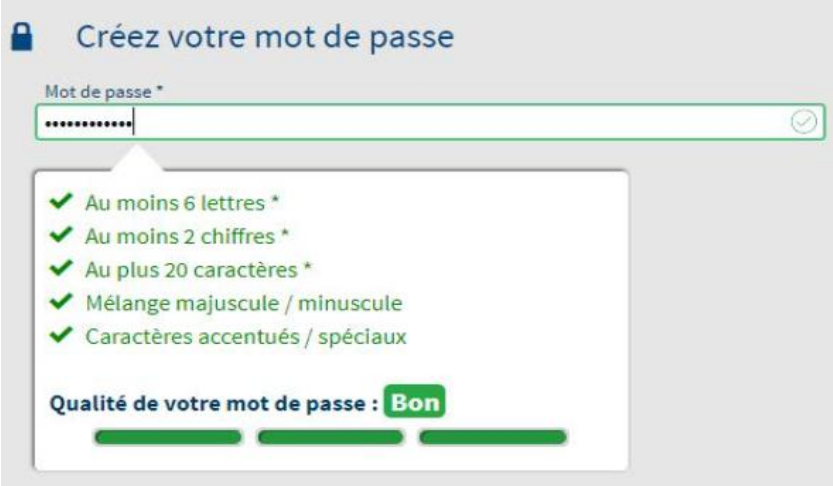

À NOTER

L'authentification à double facteur est envisagée pour renforcer la sécurité de vos comptes.

- Plusieurs possibilités si vous avez perdu votre mot de passe :
  - Question secrète *(immédiateté / autonomie)*
  - Demande de réinitialisation du mot de passe par l'utilisateur *(par mail)*
  - Demande de réinitialisation du mot de passe aux administrateurs *(du même établissement que l'utilisateur)*
  - Au support utilisateur

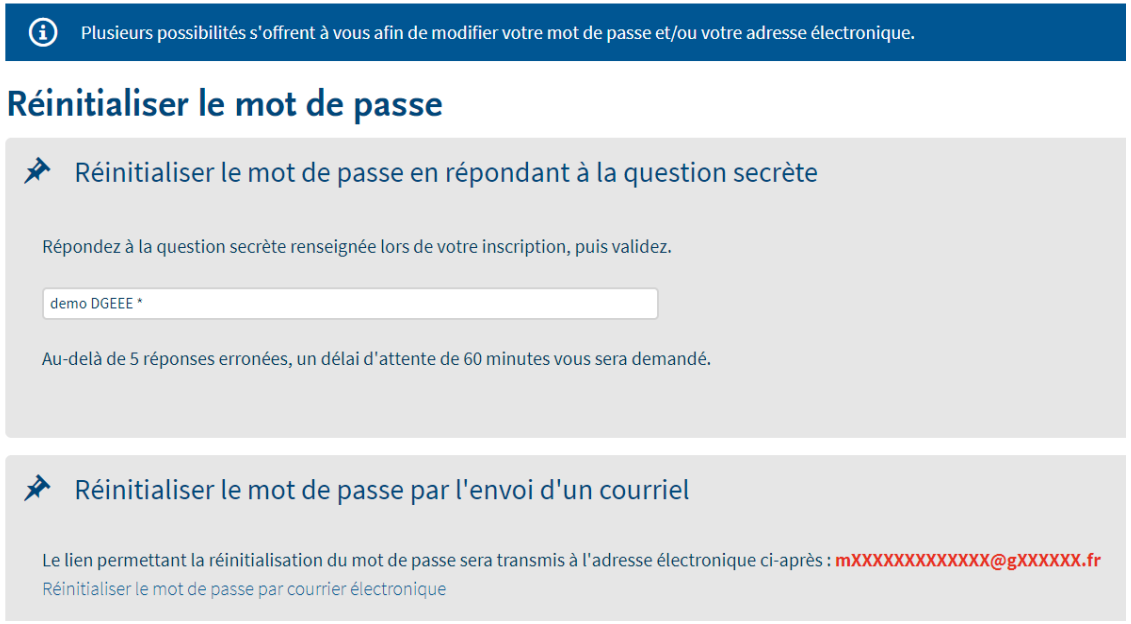

Les fondamentaux

Les habilitations : quelques bonnes pratiques

Avant tout ajout :

- Bien identifier si les droits à ajouter/modifier sont relatifs aux déclarations du cabinet, de ceux de vos clients au travers de vos portefeuilles spécifiques
- L'administrateur doit identifier qui doit avoir accès à quoi, avant de se lancer dans l'attribution des droits.
    - Au risque de générer un volume d'habilitations bien plus large que l'usage prévu et pouvant entraîner des difficultés de gestion.

<u>En cas de nouvel établissement dans le portefeuille :</u>

- Ne pas ajouter tous les services si ce n'est pas nécessaire

<u>Avant une demande de création d'habilitations en masse (avec existant)</u>

- Voir l'existant (en générant le fichier des habilitations)
- L'adapter (penser à supprimer toutes les lignes non modifiées) en conformité avec les droits souhaités pour vos déclarants.

<u>Avant une demande de création d'habilitations en masse et s'il n'y a pas d'existant (nouveau déclarant)</u>

Partir du modèle de fichier et non des habilitations existantes

À NOTER

En l'absence d'application de ces bonnes pratiques, le risque est de se retrouver avec des portefeuilles volumineux, devenant difficiles à gérer. Potentiellement, ils peuvent entraîner un risque sur la confidentialité en donnant à tort des droits à des déclarants.

Un conseil : pas plus de 100 sirets dans un portefeuille !

L’identité numérique Net-entreprises

- **L’identité numérique Net-entreprises, c’est la possibilité pour les entreprises ou leur mandataire (Tiers Déclarant) d’utiliser les mêmes identifiants pour différents accès.**
- **Elle applique le principe du « Dites-le nous une fois », comme pour l’identifiant France Connect des citoyens.**
- **Trois modalités d’accès pour les sites partenaires**
  - Grâce au formulaire d’authentification : permet d’authentifier l’utilisateur puis de le rediriger vers une ressource souhaitée (exemple d’une notification mail avec un lien d’accès)
  - Grâce à un widget d’authentification sur le site du partenaire en utilisant son identifiant net-entreprises.fr
  - Avec l’Interopérabilité (Jedeclare.com et PortailPro.gouv.fr) – navigation de l’un à l’autre site

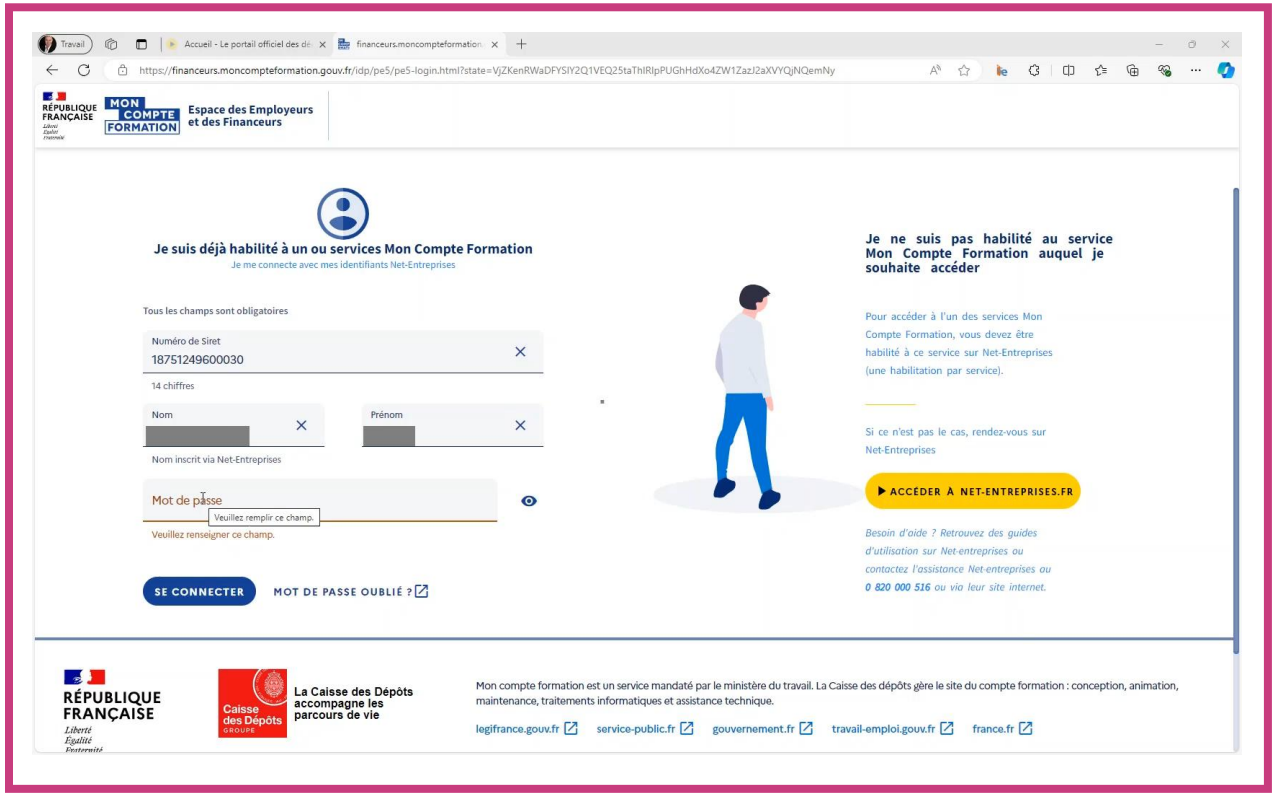

- **L’identité numérique Net-entreprises est une solution capable de couvrir de nombreux cas d’usages.**
- **D’autres portails s’appuyant sur ces mêmes principes pourraient bénéficier de cette identité numérique.**

Sécurisation des usages et simplification des parcours

- **Premier objectif : simplifier les démarches des entreprises** tout en garantissant la sécurité des déclarations réalisées et leur cohérence au sein de l'écosystème de la sphère sociale
- **Contexte d'utilisation de nos services a évolué**
  - Contexte réglementaire induit par la Loi PACTE : le mandat implicite en DSN s'impose à la sphère sociale
  - Nouvelles solutions mises en place pour améliorer la sécurité : vérification des liens déclarants/déclarés et des relations employeurs/salariés

PRINCIPES DE FONCTIONNEMENT DES SERVICES TIERS

- Définition de profil au sens de Net-entreprises : déclarant ou tiers-déclarant, déclaré, concentrateur
- Gestion des habilitations par les administrateurs
- Regroupement des clients et déclarants dans des portefeuilles de droits
- Habilitation à la maille SIRET ou à la maille SIREN selon le service et ses spécificités
- Possibles droits additionnels sur les services tiers côté Organismes

À NOTER

La gestion des déclarants de votre cabinet est essentielle et vous permet d'avoir des portefeuilles de droits à jour, tout en réduisant le risque de fraude.

Ensemble pour une bonne gestion des droits.

Sécurisation des usages et simplification des parcours

Constats

- Le **volume d'habilitations** ne cesse d'augmenter et pose des difficultés de gestion. A titre d'exemple certains comptes cumulent plusieurs centaines de milliers d'habilitations et n'arrivent plus à gérer correctement leurs droits.
- L'accès à un certain nombre de services devrait **pouvoir hériter naturellement des droits de la DSN**, sans nécessiter d'habilitations spécifiques supplémentaires. Exemple: la mise en place du nouveau service « Indicateurs Entreprises ».
- Des garanties seront apportées aux entreprises et partenaires avec la mise en place d'un **modèle d'inscription "certifiée" au travers de plusieurs contrôles complémentaires** à chaque niveau du parcours utilisateurs

Avant la déclaration

Contrôle de la primo-inscription au portail connecté

Accéder à la déclaration

Contrôle lien déclarant/déclaré

Déclaration ou Post-déclaration

Contrôle NIR/Employeur

Sécurisation des usages et simplification des parcours

- **Objectif concomitant dans le contexte de signalements de fraudes aux prestations sociales**
  - **Renforcer la sécurisation** à l'accès de certaines fonctionnalités ou services en intégrant plusieurs outils de contrôles tout au long de ces parcours sensibles.
  - **La démarche de sécurisation pourrait s'appuyer sur une mise en œuvre progressive des approches suivantes :**
    - Initialisation de la démarche de sécurisation de primo inscription par des premiers contrôles et une traçabilité du parcours d'inscription
      - Contrôle de la catégorie professionnelle et du domaine de l'adresse email
      - Contrôle du lien déclarant-déclaré + Effectifs
    - Conditionner l'inscription à Net-entreprises via la validation de l'opération par un représentant légal afin de lutter contre la fraude
      - Sécurisation renforcée avec avec ProConnect / FranceConnect
      - Intégration d'un système de whitelist (voire blacklist) quand les sirets éligibles sont connus à l'avance.
    - Identification automatique des experts comptables
      - Projet avec le CNOEC d'utiliser le registre du Tableau de l'Ordre pour faciliter leur identification pour ceux n'étant pas reconnus au travers du lien déclarant-déclaré (ex. création d'un nouveau cabinet)

Avant la déclaration

Contrôle de la primo-inscription au portail connecté

Sécurisation des usages : contexte Attestation de salaire

- **Projet CNAM et GIP-MDS de contrôler le lien entre le NIR du salarié et le SIRET employeur des DSIJ émises hors DSN dans un contexte de lutte contre la fraude**

- **Ce contrôle sera réalisé en raccordant la station d'ouverture nationale de la Cnam à l'API générique de vérification de contrat mise à disposition par le GIP-MDS depuis mai 2025**

  - Les DSIJ éligibles aux contrôles selon les critères de la CNAM seront traitées dans un nouveau traitement :

    - DSIJ réceptionnées via Net-entreprises (EFI ou EDI posté) ou EDI Machine

  - Les DSIJ non éligibles seront traitées comme aujourd'hui

Déclaration ou Post-déclaration

Contrôle NIR/Employeur

Planning prévisionnel :

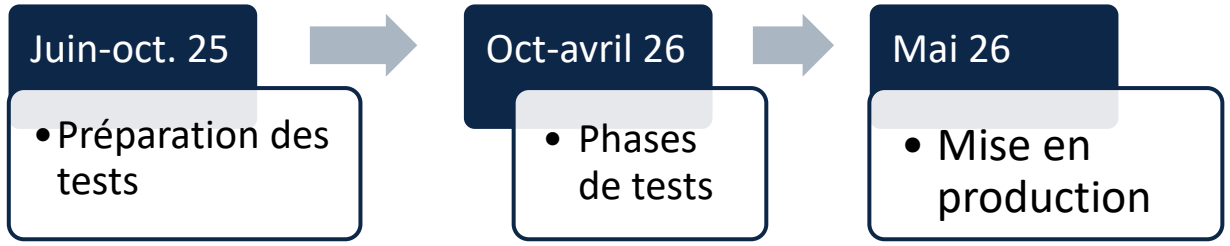

À NOTER

La mise en production devrait être précédée par une présérie en avril 2026.

Évolution de la notification des taux AT/MP

La notification des taux AT/MP désormais transmise aux experts-comptables.

Une nouvelle procédure de notification par email est mise en place pour les décisions de taux Accident de Travail / Maladie Professionnelle. Elle positionne le tiers-déclarant comme un destinataire central de l'information pour améliorer la réactivité et la fiabilité de la chaîne de transmission.

Mécanisme de notification

- Le tiers-déclarant, identifié via la dernière DSN déposée, reçoit par email les notifications de taux de ses clients l'incitant à aller les télécharger sur le compte entreprise.
- Cet envoi a lieu que l'entreprise cliente ait ou non une personne habilitée en interne.

Optimisation des envois

- Le calendrier d'envoi est adapté : les Tiers-Déclarants sont notifiés en priorité lors de la campagne annuelle et les envois ponctuels sont regroupés de manière hebdomadaire.
- Le tiers déclarant recevra un seul email regroupant les notifications de plusieurs de ses clients. Le contenu listera les entreprises concernées (Raison Sociale et SIRET), triées et regroupées par la CARSAT.

À NOTER

Actuellement pour accéder au taux AT d'un établissement client, l'habilitation du tiers sur cet établissement est nécessaire.
Des travaux sont engagés avec la CNAM pour à l'avenir s'appuyer sur les liens déclarants/déclarés DSN donnant droit automatiquement à consulter les sirets déclarés, sans habilitations préalables.

La consolidation des espaces Net-entreprises et DSN

- **Mutualisation des univers Net-entreprises et DSN portant les logiques suivantes :**
  - Un espace commun
  - Une ergonomie commune et un fonctionnement homogène
  - Facilite la récupération d'informations

- **Des évolutions à venir pour :**
  - Enrichir les critères de recherches
  - Centraliser les notifications
  - Offrir des parcours de gestion moins techniques et plus proches de la réalité des cabinets (ex : Parcours arrivée/départ de collaborateurs)

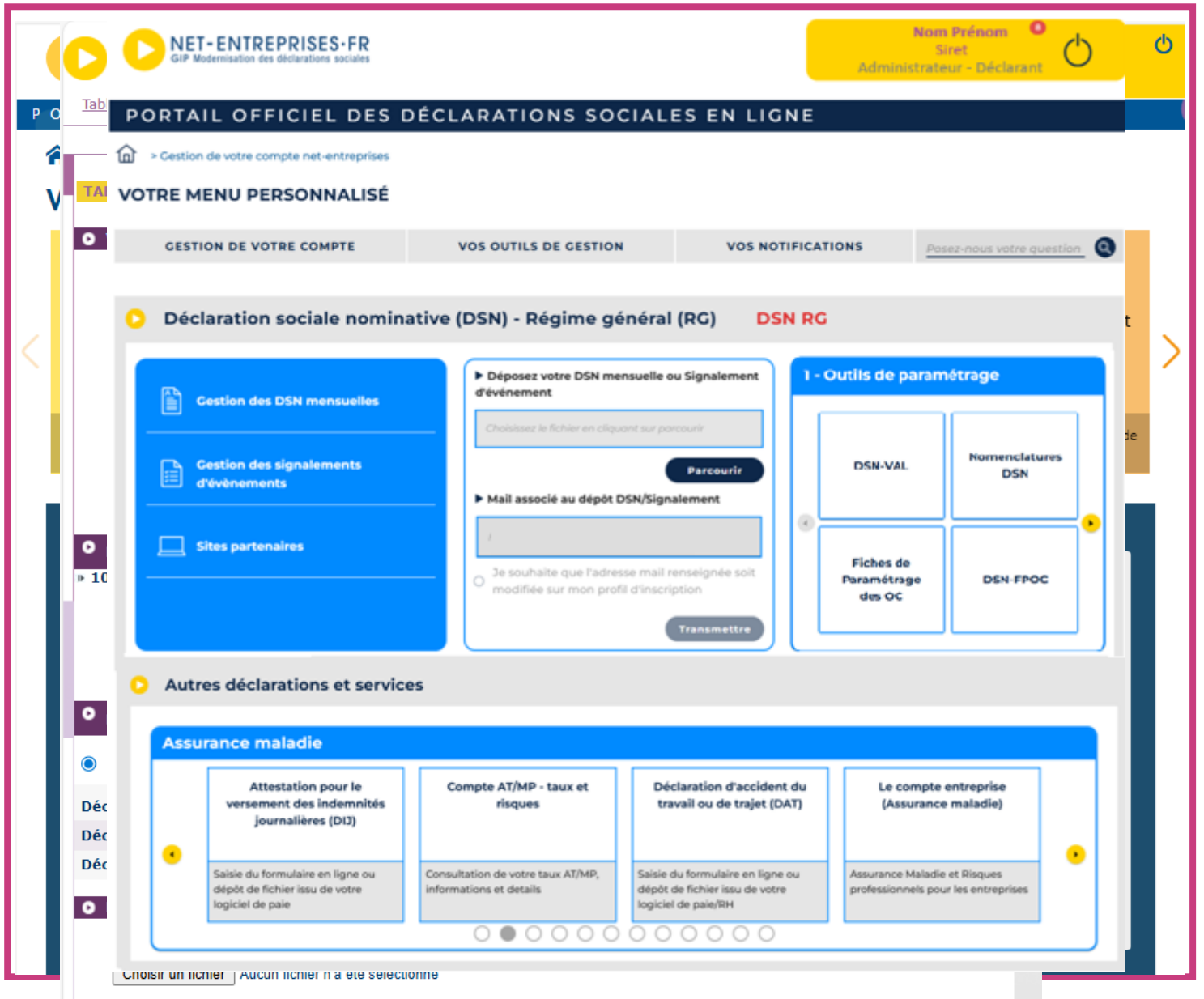

Des travaux limitant les habilitations et facilitant les accès

- **Le portail Net-entreprises s'appuie aujourd'hui sur un volume de 400 millions d'habilitations.**
  - Ces chiffres s'expliquent pour 2 raisons principales.
    - A l'origine, il était nécessaire qu'un administrateur donne une habilitation à chaque déclarant pour chaque service et Siret qu'il traite. (5 déclarants qui ont accès à 8 déclarations pour 100 sirets = 4000 habilitations).
    - A l'arrivée et au départ de collaborateurs, il convient de supprimer, transférer les habilitations et créer les collaborateurs. Ces actions ne sont souvent pas réalisées. Parfois, le nouvel arrivant utilise le compte du collaborateur partant, ou les collaborateurs se partagent un compte…
- **Cette gestion des droits peut devenir fastidieuse dés lors qu'il est nécessaire d'habiliter spécifiquement chaque déclarant sur chaque Siret à gérer pour les services concernés.**
  - Désormais et quand cela est possible, nous faisons hériter les droits ou les accès en s'appuyant sur des habilitations existantes ou sur les liens déclarants/déclarés en DSN.
    - Exemple du passeport de prévention ou l'accès est automatiquement attribué si le déclarant a déjà une habilitation au Compte AT/MP ou à Mon Compte Formation
    - Exemple des indicateurs entreprises, qui avant d'y accéder affiche la liste des Sirets déclarés pour le déclarant connecté, permettant d'y accéder uniquement pour les Sirets pour lesquels il opère la DSN.
  - D'autres travaux autour d'un droit que pourrait donner l'administrateur à son ou ses déclarants indiquant que ce droit vaut pour tous les Sirets de l'entreprise (sans avoir besoin de venir cocher tous les établissements de l'entreprise).

À NOTER

La gestion des déclarants de votre cabinet est essentielle et vous permet d'avoir des portefeuilles de droits à jour, tout en réduisant le risque de fraude.
Ensemble pour une bonne gestion des droits.

la sécurité sociale
&ans
25 ANS
La référence digitale de la protection sociale
NET-ENTREPRISES·FR